

Compte-rendu groupe de travail « Temps partiels » 9 décembre 2010
--

La séance s'ouvre par les points divers.

1- Questions sur les RIS

a) les demandes d'autorisation d'absence

Le SNUipp-FSU67 rappelle que les règles ont été longuement discutées les années passées et que la communication aux collègues sur le sujet est très claire : il suffit d'informer son IEN parce que ces absences (à une anim péda ou pendant la journée de solidarité) pour une RIS sont de droit.

Monsieur Ladaïque, IENA, rétorque que sur ce point l'administration et les syndicats n'ont jamais été d'accord. Il s'agit d'un compromis.

Le SNUipp-FSU67 maintient sa position : Courrier informant l'IEN une semaine avant, Remise d'une attestation de présence à la RIS que les collègues renvoient à leur IEN,

2- Questions sur les inspections : le SNUipp-FSU67 rappelle et dénonce les grandes disparités qui existent sur le département entre les inspections (délais, documents à remplir ...)

a) harmonisation des pratiques d'inspection : Ce programme est en cours mais pas encore achevé : notamment en ce qui concerne les formulaires préalables à l'inspection.

b) Le SNUipp-FSU67 interroge sur des « inspections-sanctions » où des collègues sont inspectés sans être prévenus.

Réponse de l'administration : Il ne s'agit en aucun cas d'une dérive de l'inspection : deux collègues ont été inspectés sans être avertis de la visite. En fait, c'est une enquête administrative avec autorisation de l'IA parce qu'il s'agissait de comprendre le fonctionnement de la classe. Ces collègues auraient été prévenus par leurs IEN.

c) grille de notation des instituteurs

Cette grille serait en général plus avantageuse que celle des PE. Les deux grilles perdurent car on ne peut pas effacer le corps des instits.

d) retards d'inspections

Les retards d'inspection ne concernent que quelques circos, liés parfois à des changements d'IEN. Actuellement, tous les IEN tendent vers un rattrapage.

e) place de la note dans le barème des promos

Le SNUipp-FSU67 rappelle qu'il est opposé à la prise en compte de la note d'inspection pour les promos. Au lieu d'avoir un coefficient deux, il faudrait en diminuer le "poids", Monsieur Ladaïque explique que le département n'y peut rien changer parce que les dispositions des promos sont nationales.

Ndlr : Il n'en est rien du tout ! Dans certains départements la note compte pour 1 ou ne compte pas du tout dans le barème de calcul. Le SNUipp-FSU67 reviendra sur cette question dans une prochaine CAPD.

3- Les temps partiels

Le département sera sans doute excédentaire à la rentrée 2011. Mais le nombre de retraits d'emplois est inconnu à ce jour. L'excédent à la rentrée devrait avoisiner les 100 collègues sur des postes de brigade, ce qui constitue un élément important pour le temps partiel sur autorisation. Le contexte étant plutôt favorable, le département conservera les mêmes dispositions que l'an passé.

L'organisation des binômes pour les mi-temps, notamment pour l'accueil des S1, devrait être plus simple du fait du nombre de stagiaires divisé par 3. Le dispositif reste à mettre au point.

A la rentrée prochaine, des réunions de directeurs et de collègues accueillant les stagiaires seront organisées.

Les collègues qui bénéficient d'un temps partiel, lorsqu'ils ne sont pas titulaires de leur poste, obtiennent un poste au mouvement en fonction de leur barème sur une liste particulière : le temps partiel peut alors représenter un certain handicap. (Ndlr : ce qui n'est pas du tout normal, voire discriminatoire).

4- Organisation des 108 h

Il semblerait que certains collègues n'assistent pas aux conseils d'école ou conseils des maîtres lorsque ceux-ci ont lieu d'autres jours que ceux où ils sont présents dans l'école. Il est rappelé que les 108 h font partie du temps de travail obligatoire;

L'lena propose d'ajouter une phrase à la circulaire sur le temps partiels qui préciserait que les collègues n'ont pas forcément le choix. Le SNUipp-FSU67 s'y oppose : les heures dues doivent être faites, c'est la loi, mais c'est la négociation au sein de l'école, au sein du conseil des maîtres qui doit permettre de trouver des compromis acceptables par tous (par exemple, des conseils des maîtres qui n'ont pas toujours lieu le même soir, imposant aux collègues des jours fixes pour l'AP).